

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteur : Bernard GAILLARD

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Hub Bretagne pour un numérique inclusif »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose de s'engager de manière plus pérenne dans la structuration de l'association « Hub Bretagne pour un numérique inclusif » qui vise à mieux organiser et développer la médiation numérique en Bretagne.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La proportion des personnes « éloignées du numérique » est très importante puisque que le Conseil régional donne le chiffre de 31% des personnes âgées de 18 ans et plus concernées en France métropolitaine. Cela conduit à la nécessité d'une prise en compte globale dans toutes les politiques publiques de la Région. Comme l'a montré la journée Théma du CESER de Bretagne sur l'accès aux droits du 10 mai 2023, l'éloignement du numérique reste un facteur de non recours aux droits et aux services de très nombreux citoyens. En 2021, la Région a répondu à l'appel à projet de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de la Banque des territoires, en lien avec l'Etat, le Département du Finistère, Rennes Métropole et Brest Métropole en s'appuyant sur l'expertise de terrain de la Fédération des centres sociaux de Bretagne. Il s'agit d'expérimenter un Hub numérique inclusif.

Trois objectifs sont proposés pour le faire évoluer : des réseaux de médiation ; une médiation numérique innovante et professionnelle ; offrir un pôle d'expertise numérique inclusif. Pour cela, l'association « Hub Bretagne pour un numérique inclusif » est créée. Le Conseil régional propose d'y adhérer. La démarche d'inclusion correspond à une volonté de concevoir et d'aménager les systèmes numériques, les appareils électroniques, les infrastructures et les espaces publics pour qu'ils soient facilement utilisables par tous – notamment les personnes âgées, et réduisent les exclusions. Il s'agit d'une démarche qui concerne environ un tiers de la population. Le contexte social de cette démarche est à rappeler avec comme caractéristique la suppression ou la réduction drastique des effectifs dans la quasi-totalité des services publics, et la numérisation de la quasi-totalité des démarches administratives.

Dans son avis de janvier 2023, le CESER estimait que dans un monde où le numérique envahit toutes les pratiques sociales et administratives, notamment l'accès aux droits, une vigilance forte doit être exercée envers les publics les plus éloignés. Le CESER prend acte de la volonté de création de cette association visant à faciliter le développement d'une inclusion numérique dans une approche d'équité territoriale. Elle est sans doute le « véhicule juridique » évoqué dans les documents budgétaires 2023.

Pour mettre en œuvre les trois objectifs du Hub, le CESER souhaiterait connaître les autres réponses structurelles envisagées et rejetées, ainsi que les démarches engagées envers les collectivités non membres comme les autres départements et EPCI de Bretagne, ainsi que leurs arguments éventuels pour ne pas adhérer. Si l'association semble ouverte à de nouveaux adhérents, le CESER s'étonne toutefois de la disposition du règlement intérieur qui stipule que toute demande d'adhésion peut être « rejetée sans que cette décision n'ait à être motivée ». L'intérêt de cette nouvelle association est, dans un principe de subsidiarité, d'être un facilitateur d'actions globales envers les citoyens les plus en difficultés. Cette création ne doit pas empêcher le Conseil régional de rappeler à l'Etat et à ses services leurs obligations en matière d'accès aux droits fondamentaux et aux services publics.

Concernant les ressources prévues, le CESER souhaiterait avoir des informations sur les montants des cotisations annuelles envisagés pour ses membres, des subventions publiques et des autres partenariats financiers annuels. Quel sera le budget annuel global de l'association ?

Le CESER attire l'attention du Conseil régional et du futur « Hub Bretagne pour un numérique inclusif » sur :

- l'importance de l'ergonomie des applications pour favoriser l'inclusion numérique et de la prise en compte du retour d'expérience des utilisateurs ;
- l'intérêt de la réalisation, par le Hub, d'un état des lieux des actions d'inclusion et de médiation numériques en Bretagne, incluant leur cartographie régionale et territoriale ;
- la consolidation de l'aide du Conseil régional apportée aux actions d'inclusion et de médiations numériques existantes en Bretagne ;
- la nécessité de rendre accessibles à tous, dans tous les territoires, les infrastructures de réseaux numériques (ex : fibre) pour lever ce frein à l'inclusion numérique.

Le CESER suivra particulièrement la vie et les actions de cette nouvelle association pour en évaluer la pertinence en termes d'inclusion sociale et d'inclusion numérique en Bretagne, les deux étant liées.

Avec ces réserves, le CESER souhaiterait avoir une présentation globale de la politique d'inclusion numérique du Conseil régional.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Hub Bretagne pour un numérique inclusif »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité